

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-339 du 7 Décembre 1992

portant promotion d'un Lieutenant-Stagiaire au grade de Lieutenant au titre de l'année 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées du Bénin et la Loi N°88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée ;
- VU la Loi N°87-001 du 27 Février 1987 portant Loi des Finances pour la gestion 1987 ;
- VU la Loi N°90-016 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles ;
- VU le Décret N°90-180 du 08 Août 1990 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-167 du 22 Juillet 1991 portant nomination de l'Elève Officier ELOMON Emile au grade de Lieutenant-Stagiaire ;
- SUR Proposition du Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Novembre 1992

SECRET :

Article 1er.- Le Lieutenant-Stagiaire ELOMON Emile des Forces Armées Béninoises est promu au grade de Lieutenant pour compter du 1er Octobre 1992.

.../...

Article 2.- La présente promotion n'entraîne aucune incidence financière sur le Budget National.

Article 3.- Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Décembre 1992

par le Président de la République,

Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



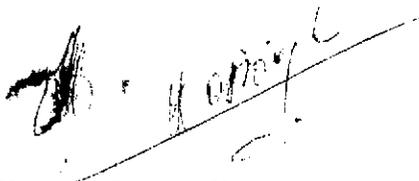
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat Secrétaire  
Général à la Présidence de la République,



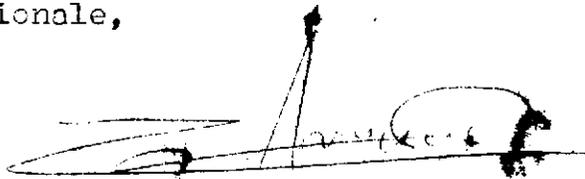
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Le Ministre Délégué à la Présidence de  
la République, Chargé de la Défense  
Nationale,



Jean-Florentin V. FELIHO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MDN-MF 8 SGG 4 Autres Ministères  
17 Préfets 6 SPD 2 IGE/DEP/INSAE 3 DSI 4 DSDV-DCF-DB-DTCP 4 EMA 10  
DIRGEND/NAT 2 SPM 3 Dossier Intéressé 1.-